



**Programme des
Nations Unies pour
L'environnement**

Distr.
limitée

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/35
3 Novembre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITE EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

PROGRAMME DE PAYS: LIBYE

Ce document comprend:

- Fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds)
- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Lettre de transmission par le Gouvernement libyen
- Fiche de couverture de programme de pays
- Programme de pays (sommaire exécutif)

Fiche d'évaluation du programme de pays de Libye

Bureau national de l'ozone, bureau exécutif du comité national pour le changement de climat

État de ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Convention de Vienne(1985)		11-juillet-90	09-Oct-90
Protocole de Montréal (1987)		11-juillet-90	09-Oct-90
Amendement de Londres (1990)			
Amendement de Copenhague (1992)			

Production de substances contrôlées: Aucune substance contrôlée n'a été produite

Consommation de substance contrôlée (1999) 904,5 tonnes métriques
1 052,4 tonnes pondérées (PAO)

(tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC-113	CFC-114	CFC-115	TOTAL	Halon121	Halon130	TOTAL	CTC	MCF	TOTALBr de mé
SAO	770,0	110,9		10,4	7,7	899,0	0,5	5,0	5,5			175,0
PAO	770,0	110,9		10,4	4,6	895,9	1,5	50,0	51,5			105,0

Distribution du PAO par substance: CFC 85,1% Halon 4,9% CTC and MCF Br der mé10,0%

Distribution du PAO par secteur: Aérosol Mousse Halon Réfrigération Solvant Austre Br de mé

Consommation (tonnes PAO):	0,0	758,5	51,5	137,4	0,0	0,0	105,0
Pourcentage du total:		72,1%	4,9%	13,1%			10,0%

PROTOCOLE DE MONTRÉAL	(tonnes PAO)	CFCs	bro. de mé
Consommation de la période de référence	716,7	633,1	
Niveau de consommation niveau permis en 2005	358,4	316,6	

Source: UNEP/OzL.Pro.11/6 (5 Octobre1999)

Programme de pays**Durée du programme du pays:** 10 ans (2001-2010)**Objectif d'élimination des SAOs:** 80% de réduction d'ici 2005; élimination complète d'ici 2010**Domaine prioritaire de l'élimination:** Secteurs des mousses, de la réfrigération et des fumigènes**Coûts des activités comprises dans le programme de pays:** \$1 109 000**Stratégie:**

Le gouvernement libyen s'est engagé à éliminer la consommation des SAO d'une manière contrôlée et économique. L'accent est principalement mis sur la conversion des usines de fabrication de mousses et de réfrigérateurs du secteur public à des technologies exemptes de CFC, avec un financement par le Fonds multilatéral. Pour le secteur d'entretien de la réfrigération, la stratégie est basée sur la formation, le confinement et les opérations de récupération et de recyclage. Les principaux éléments du plan d'action sont le développement et l'application de mesures de contrôle, les campagnes de sensibilisation et les activités de formation. Une législation sera mise en place et des textes d'application seront définis là où c'est nécessaire. La capacité technique de surveillance sera améliorée pour assurer une surveillance efficace des dispositions légales et techniques du Protocole de Montréal. Un bureau exécutif au Comité national pour le changement de climat sera créé, en tant que point de contact pour toutes les activités se rapportant au Protocole de Montréal.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

OBSERVATIONS

1. La consommation totale des SAO dans le pays en 1999 était estimée à 1 052,3 tonnes PAO, distribués sur les secteurs suivants : 895,9 tonnes de CFC utilisées dans la fabrication de produits de mousses et d'appareils de réfrigération ménagers, de petits appareils de réfrigération commerciale, et d'équipement d'entretien de la réfrigération ; 51,5 tonnes PAO de halons et 105 tonnes PAO de bromure de méthyle sont utilisées pour la fumigation du sol.

2. Le niveau annuel calculé des substances de l'Annexe A consommées durant la période de 1995-1997, qui est la période de référence pour déterminer la conformité de la Libye au Protocole de Montréal, est de 701,8 tonnes. En conséquence le Gouvernement Libyen ne s'est pas encore conformé au Protocole de Montréal. La période de référence 1995-1998 pour le bromure de méthyle représente 39 tonnes PAO.

3. Lors de l'examen de la préparation du programme de pays de la Libye, il a été trouvé une forte consommation de CFC-11 (770 tonnes représentant 73% du total des SAO consommés dans le pays), dans la fabrication de produits de mousses flexibles et rigides, par 20 entreprises (le programme de pays comprend un tableau comportant les chiffres de consommation de CFC pour chacune des 20 usines de fabrication).

4. Il y a également 3 fabriques de réfrigérateurs et 1 fabrique de congélateurs ménagers, utilisant des CFC, appartenant à la compagnie du secteur public Electrical Household Appliances Co, et 5 compagnies privées qui fabriquent des réservoirs d'eau froide et/ou des chauffe-eau. Le secteur d'entretien de la réfrigération comprend quelque 3 000 techniciens, dont plusieurs ont été formés dans des écoles professionnelles. Cependant on n'a pas établi de programme de certification pour les techniciens de la réfrigération et de la climatisation.

5. Les systèmes de Halons (tant les systèmes portatifs du halon 1211 que les systèmes fixes du halon 1301) sont utilisés par la Libyan Iron and Steel Company, ainsi qu'aux raffineries de pétrole et aux usines pétrochimiques. À l'heure actuelle on a pas établi de plans d'élimination pour remplacer ces systèmes. Cependant le Gouvernement de la Libye envisage la faisabilité d'établir une banque nationale de halons.

6. La Libye n'a pas encore ratifié les amendements de Londres, de Copenhague et de Montréal au Protocole de Montréal. L'ONUDI a informé le Secrétariat que l'amendement de Londres a été approuvé par le Conseil des ministres, mais que cette approbation doit être entérinée par le Parlement. Une fois entérinée par le Parlement, le Ministère des affaires étrangères déposera l'instrument de ratification auprès de Nations unies (date prévue : mars 2001). Le Comité national pour le changement de climat, qui est chargé du fonctionnement du bureau de l'ozone, a soumis une documentation relative à la ratification de l'amendement de Copenhague au Conseil des ministres aux fins d'approbation (date prévue de cette approbation: juin 2001).

7. Le programme de pays comprend un projet pour la création de l'Office national de l'ozone au sein de l'Office exécutif du Comité national pour le changement de climat

(renforcement institutionnel). Le Gouvernement libyen demande un total de 201 500\$US pour l'exécution de ce projet. Les observations et recommandations du le Secrétariat du Fonds au sujet de cette demande sont présentées dans les amendements au programme de travail de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/26).

8. Le programme de pays comprend également un plan de gestion des frigorigènes (PGF) sous forme de projets proposés. Le Gouvernement de Libye demande un total de 1 407 500\$US pour la mise en œuvre de ce projet. Le Secrétariat du fonds considère que la requête pour l'exécution du projet PGF en Libye est prématurée pour les raisons suivantes:

- (a) Le Gouvernement n'a encore ratifié aucun des amendements au Protocole de Montréal (les mesures à prendre et les dates possibles de ratification des amendements n'ont pas été établies);
- (b) Le Bureau de l'ozone n'a pas été établi;
- (c) La fabrication de l'équipement de réfrigération dans le pays est encore basée sur les CFC. La conversion totale aux technologies exemptes de CFC, tel que proposée au programme de pays sera réalisée en 2001-2004;
- (d) Le plus grand usager de CFC dans le pays est le secteur des mousses. La conversion de ce secteur (proposée pour 2001 et 2004) aurait le plus grand impact sur les réductions de CFC dans le pays;
- (e) Il n'y a pas de politique ni d'instruments de réglementation en place pour contrôler et gérer les SAO dans le pays (nécessaires pour l'exécution du projet de récupération et de recyclage qui est un élément du PGF);
- (f) Le total des CFC utilisés dans le secteur de l'entretien de la réfrigération représente moins de 15% du total des SAO consommés dans le pays en 1999. Ainsi l'exécution du PGF n'aurait pas un grand impact sur l'élimination total des CFC à l'heure actuelle.

9. Le Gouvernement de Libye a convenu de différer l'examen du projet PGF jusqu'à une future réunion du Comité exécutif.

RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat du Fonds recommande ce qui suit:

1. D'approuver le programme de pays de la Libye. Cette approbation ne dénote point une approbation des projets identifiés dans ce programme, ni de leur niveau de financement.
2. De demander au Gouvernement libyen de présenter annuellement les informations au Comité exécutif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme du pays,

conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, para 135). En utilisant le formulaire approuvé, le 1^{er} rapport couvrant la période du 1 décembre 2000 au 31 décembre 2001, devrait être présenté au Secrétariat du Fonds pas plus tard que le 1 mai 2002.

3. En outre, le Comité exécutif pourrait souhaiter engager le Gouvernement libyen à ratifier les amendements de Londres, Copenhague et Montréal au Protocole de Montréal dans l'avenir immédiat.

FICHE DE COUVERTURE DE PROGRAMME DE PAYS

PAYS

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

AGENCE NATIONALE DIRIGANTE:

Comité national pour le changement de climat

PÉRIODE COUVERTE PAR LE PROGRAMME DE PAYS:

2001 – 2010

1. CALENDRIER DE L'ÉLIMINATION

Substance	Consommation de tonnes de PAO en 1999	Consommation totale prévue jusqu'à l'élimination (tonnes x PAO)	Année prévue pour l'élimination
CFC-11	769,95	4 277,28	2010
CFC-12	110,90	981, 20	2010
CFC-114	10,37	0,98	2007
CFC-115 (as R-502)	4,60	42,31	2010
Halon 1211	1,50	10,50	2007
Halon 1301	50,00	459,89	2010
Bromure de méthyle	122,50		2010

2. PLAN D'ACTION DE LA LIBYE

Le Comité général du peuple a établi un comité national pour le changement de climat (CNCC) (qui relève du Secrétaire du Comité général du peuple), et lui a confié la tâche de développer une stratégie et un plan d'action pour l'élimination des SAO . En vue d'accomplir cette tâche, le CNCC a établi le plan d'action suivant:

- Création du bureau exécutif du CNCC en tant que point de contact pour toutes les activités concernant le Protocole de Montréal.
- Lancement d'un programme de sensibilisation du public, financé par le Fonds multilatéral.
- Établir et appliquer des mesures de contrôle telles que :
 - Interdiction d'importer de l'équipement utilisant des SAO
 - Prohibition des nouvelles entreprises qui produisent et/ou assemblent de l'équipement, des mousses ou des aérosols utilisant les SAO
 - Prohibition de l'expansion des installations de fabrication existant actuellement, utilisant les technologies basées sur les SAO
 - Établir un plafond sur le tonnage total importé de PAO par un système de permis existant
 - Encourager la conservation des frigorigènes
- Former le département des douanes, le centre d'informations national et le bureau national de l'ozone (BNO) à la surveillance et à la collecte de données pour se conformer aux exigences du Protocole de Montréal en matière de communication des données
- Rechercher des financements et surveiller les projets de conversion des installations de réfrigération et de fabrication des mousses

- Identifier les autres projets d'investissement non couverts par le programme de pays et soumettre des propositions pour leur financement
- Exécuter un programme national de récupération et de recyclage.
- Identifier les installations clés de réfrigération et soumettre des propositions de réadaptation d'équipement (rattrapage) au Fond multilatéral.

3. PROJETS

Un sommaire des projets identifiés jusqu'ici, comprenant le renforcement institutionnel – Annexe 1 et Plan de gestion des frigorigènes – Annexe 2, est donné ci-dessous:

(i) Titre du projet	Date	Coût estimatif pour le Fonds multilatéral (\$ US)	Consommation de SAO (Tonnes PAO)
Renforcement institutionnel;	2001 - 2004	\$201 500	Annex A: 947,32 BrMe: 122,50
Conversion d'électro-ménagers – Unité de Musrata (congélateur)	2001 - 2004	à annoncer	29,60
Conversion d'électro-ménagers – Unité de Tripoli (Réfrigérateurs ménagers)	2001 – 2004	à annoncer	14,90
Conversion d'électro-ménagers – Unité de Rujban (Réfrigérateurs ménagers)	2001 - 2004	à annoncer	14,00
Conversion d'électro-ménagers – Unité de Tajura (Chauffe-eau – Isolation à la mousse rigide)	2001 – 2004	à annoncer	16,60
Conversion de la compagnie générale pour l'industrie des plastiques et des mousses (CGIPM) – Unité de Bayan à la Place verte	2001 - 2004	à annoncer	91,00
Conversion CGIPM – Unité de Ben Ghazi (mousse flexible)	2001 - 2004	à annoncer	34,00
Conversion de la CGIFP – Unité de Derna (mousse flexible)	2001 - 2004	à annoncer	32,00
Conversion de la CGIPM – Unité de El Wahda (mousse flexible)	2001 - 2004	à annoncer	94,00
Conversion de la CGIPM – Unité de Garabouli (mousse flexible)	2001 - 2004	à annoncer	37,00
Conversion de la CGIPM – Unité de Musrata (mousse flexible)	2001 - 2004	à annoncer	57,00
Conversion de la CGIPM – Unité de El-Houria (mousse flexible)	2001 - 2004	à annoncer	96,00
Conversion de la CGIPM – Unité de Sebha (mousse flexible)	2001 - 2004	à annoncer	26,00

Conversion de la compagnie Jenzour (mousse flexible)		2001 - 2004	à annoncer	60,00
Conversion de la compagnie de mousses pour l'industrie des mousses (mousse flexible)		2001 - 2004	à annoncer	58,00
Conversion de la compagnie Kanoun pour l'industrie des mousses (mousse flexible)		2001 - 2004	à annoncer	57,00
Conversion de la compagnie des Frères, pour les chauffe-eau (isolation à la mousse rigide)		2001 - 2004	à annoncer	11,00
Conversion de la compagnie Essourur pour les chauffe-eau (isolation à la mousse rigide)		2001 - 2004	à annoncer	10,00
Conversion de la compagnie Eshams pour les citernes d'eau froide (isolation à la mousse rigide)		2001 - 2004	à annoncer	12,00
Conversion de la compagnie Musrata pour les citernes d'eau froide (isolation à la mousse rigide))		2001 - 2004	à annoncer	10,00
Conversion de Ali Sannoga (isolation à la mousse rigide)		2001 - 2004	à annoncer	8,85
Réadaptation des installations clés de réfrigération (à identifier et à préparer ultérieurement)			à annoncer	N/A
Plan de gestion des frigorigènes	i) Formation de techniciens	2001	135,000	CFC-11 – 4.22 CFC-12 – 139.35 CFC-114 – 0.14 CFC-115 – 5.85
	ii) Formation à la surveillance et au contrôle des SAO	2001	28,000	947.32
	iii) Projet de récupération/recyclage	2001 - 2002	744 500	CFC-12 – 139.35 CFC-115 – 5.85
	iv) Projets additionnels comprenant les applications des utilisateurs finaux	After 2004	500 000	
Banque nationale ou régionale de halons (projet à soumettre ultérieurement)		2001 - 2002		1211 – 1.50 1301 – 50.00
Projets d'élimination du bromure de méthyle				122.50

Les halons 1211 et 1301 se trouvent à l'heure actuelle dans certains emplacements d'importance critique dans l'industrie, et les mesures de conservation commenceront bientôt. On n'a pas encore élaboré de plans pour le remplacement total des halons.

4. COÛTS

PAO à éliminer

947 32 tonnes PAO

Coût total de l'élimination

Ne peut être déterminé
jusqu'à ce que tous les
projets d'investissement
soient préparés et approuvés.

Coûts des projets soumis avec le programme de pays

1 109 000\$US

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Jamahiriya Arabe Libyenne a ratifié la convention de Vienne de 1985 et le Protocole de Montréal de 1987 le 11 juillet 1990, et est classée comme pays de la l'Article 5. Pour accomplir les dispositions du Protocole, le Comité national pour le changement de climat (CNCC) de Libye a entrepris une étude nationale en 2000 et formulé son programme de pays avec l'assistance de l'ONUDI et un financement par le Fonds multilatéral.

Le programme de pays comporte des données sur l'importation et l'utilisation des SAO en Libye et exprime l'engagement du pays à éliminer la consommation des SAO. Son plan d'action a été défini, et des mesures seront prises pour mettre en œuvre les actions prévues ou certaines d'entre elles, après un examen attentif, pour assurer une élimination ---, qui ne cause pas des difficultés économiques non nécessaires aux consommateurs industriels, commerciaux et privés.

La Libye ne produit pas de SAO, et tous ses besoins sont couverts par les importations. Le total de 1999 de la consommation de SAO figurant en Annexe A, se montait à 947,32 tonnes PAO, donnant lieu à une consommation de 0,18 kg/capita. (population estimée en 1999: 5,3 millions)

La principale consommation de SAO est dans le secteur des mousses (y compris l'isolation des réfrigérateurs et des chauffe-eau) – 758,45 tonnes PAO ou 80%, suivi par le secteur de la réfrigération et de la climatisation– 137,37 tonnes PAO ou 14.5%. Les halons 1211 et 1301 sont utilisés dans des domaines critiques, surtout dans les industries de production de pétrole et de gas et la consommation de 1999 est estimé à 51,50 tonnes PAO ou 5.5% du total des SAO. Le bromure de méthyle est utilisé pour le traitement du sol. La consommation en 1999 était de 122,50 tonnes PAO..

La Libye est engagée à éliminer la consommation des SAO d'une façon contrôlée et économique. À la suite de la levée de l'embargo, la production du secteur des mousses et de la réfrigération a commence à se revigorer, et n'a pas encore atteint ses niveaux de pointe. On peut voir par les chiffres de la consommation que la consommation de SAO en 1999 est beaucoup plus forte que celle des années précédentes. Il sera nécessaire de prendre toutes les mesures ou quelques unes d'entre elles prévues au plan d'action pour se conformer au calendrier d'élimination requis par le Protocole. Avec une assistance opportune de la part du Fonds multilatéral pour éliminer les SAO dans les entreprises de fabrication des mousses et de réfrigération et de climatisation, le CNCC a confiance qu'il atteindra en 2005 l'exigence de réduction de 50% de la consommation, pour se conformer au Protocole. Cependant le CNCC qui est préoccupé par la disponibilité d'une fourniture de SAO pour répondre aux besoins d'entretien de l'équipement existant de réfrigération et de climatisation fonctionnant aux SAO, pour permettre à cet équipement de fonctionner jusqu'à la fin de sa longévité économique. Il est prévu que d'ici 2010, la plupart des équipements auront été réadaptés ou remplacés par une technologie exempte de SAO, et qui ne cherchera que quelques équipements fonctionnant aux CFC-12. La Libye encouragera fortement la récupération et le recyclage pour répondre à cette exigence. L'effort du marché, tel que la hausse des prix et la disponibilité croissante de technologie inoffensive pour l'ozone, en même temps que l'élimination dans le secteur manufacturier avec l'assistance du Fonds multilatéral, joueront un rôle vital pour faire adopter par les consommateurs une technologie exempte des SAO, notamment dans le secteur commercial et industriel.

Le Comité général du peuple a désigné le Comité national de changement de climat, qui relève du Secrétaire du comité général du peuple, pour la préparation du programme de pays et le plan de gestion des frigorigènes. Un projet de renforcement institutionnel est soumis en vue de la formation du bureau national de l'ozone. Ce BNO sera créé au sein de l'Office exécutif du comité national de changement de climat, pour coordonner et surveiller les activités tendant à une élimination complète des SAO.

Un total de 1 109 000\$US est demandé au Fonds multilatéral pour exécuter le projet de renforcement institutionnel et les éléments constitutifs du plan de gestion des frigorigènes. Tous les projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, des mousses et du bromure de méthyle, seront préparés et soumis par l'ONUDI et le PNUD en vue de leur mise en œuvre en 2001/2002.

.